

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2022
COMMUNE DE MARIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2022

I – Eléments de contexte

II – Budget principal

1 La section de fonctionnement

- a) Priorités du budget
- b) Les principales ressources et charges de la section
- c) La fiscalité
- d) Les dotations de l'Etat

2 La section d'investissement

- a) Priorités du budget
- b) Les principales ressources et charges de la section
- c) Les principaux projets de l'année
- d) Les subventions d'investissement prévues

3 Les données synthétiques du budget – Récapitulation

- a) Evolution de la dotation de l'Etat
- b) Section de fonctionnement – Répartition des dépenses
- c) Section d'investissement – Répartition des dépenses
- d) Principaux ratios
- e) Endettement de la collectivité
- f) Effectifs de la collectivité et charges de personnel

III – Budget annexe caveaux

- a) Généralité
- b) Vue d'ensemble du budget primitif

IV – Montant consolidé des deux budgets

I – Eléments de contexte

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune de MARIN.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Conformément à l'ordonnance du 25 mars 2020 Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril 2022 et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile 2022.

Il est à considérer le contexte international et national marqué par une crise sanitaire sans précédent, au cœur de l'actualité depuis deux années qui dépasse le cadre sanitaire et qui s'étend aux sphères politiques et économiques. Les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie, à la fois sous l'effet de la dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien d'ampleur. Les prévisions budgétaires 2022 sont marqués par hausse des prix des énergies qui impacte l'ensemble des charges.

Le budget communal de la commune de MARIN 2022 est voté le mardi 5 avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été construit comme chaque année à partir des besoins du terrain et des besoins d'équipements des services principalement tout en assurant nos engagements de projet municipal, et en adaptant nos capacités au contexte et à notre actuelle conjoncture. Le projet de budget a été présenté et débattu le 10 mars 2022 en commission « finance », puis le 22 mars 2022 par l'ensemble du conseil municipal réuni en réunion de travail transversale. Il a été établi avec la volonté :

- De prioriser la sécurisation et la réfection de la voirie.
- L'engagement à faire de l'enfouissement de réseau, pour des raisons de sécurité publique,
- L'engagement à l'embellissement du village et aux opérations nécessaires de sécurisation
- L'optimisation des services administratifs et techniques et les besoins de service des écoles

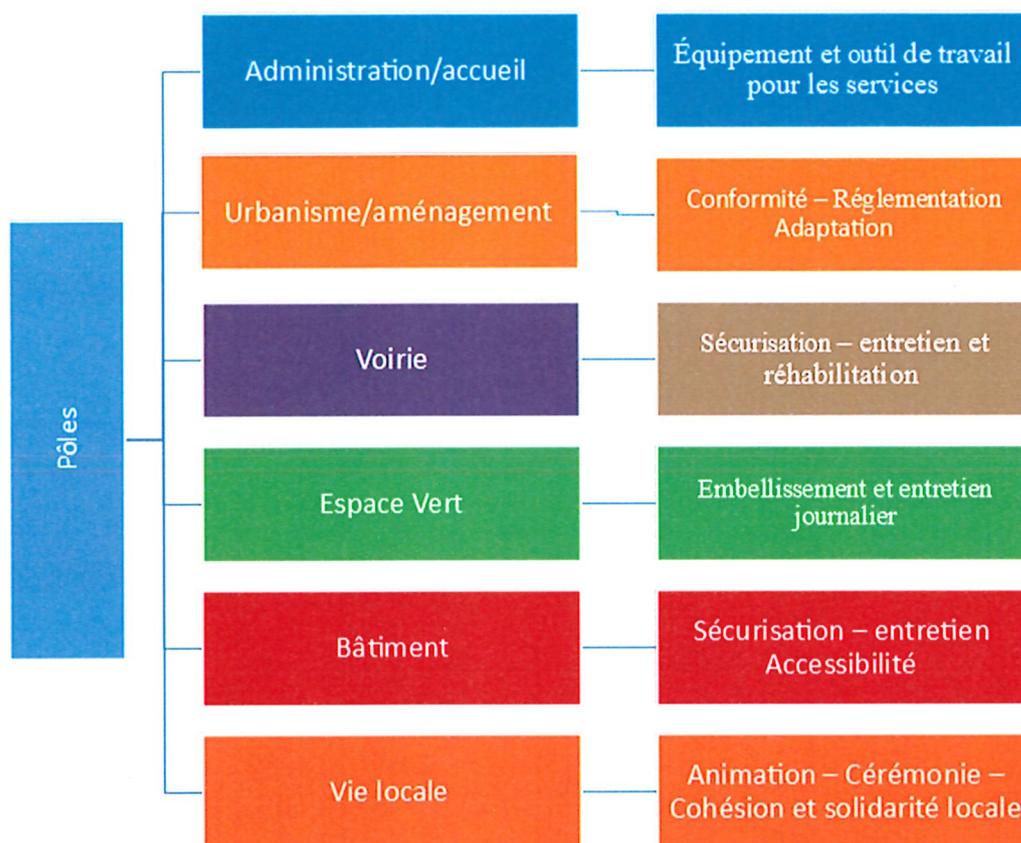
Il a été tenu compte des contraintes, telles que :

- L'accroissement de la population de la Commune
- L'évolution de la demande des administrés
- Des aménagements routiers qui vieillissent plus rapidement en raison de leur pratique plus fréquente
- Le décalage entre la baisse de recettes (dotations de l'Etat) et les besoins des administrés

Les emprunts viennent sécuriser ces glissements pluriannuels et combler le décalage entre les rentrées et les besoins sur le court moyen et plus long terme.

Notre taux d'endettement est très convenable ce qui permet une marge pour pouvoir assurer les prochains exercices budgétaires

Le budget principal doit recouvrir les besoins par pôle des services communaux



Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir en investissant des projets d'achats ou d'aménagement des espaces et voies de circulation publiques, dans une logique d'investissement et de développement durable.

Le périmètre budgétaire 2022 de la commune est composé de deux budgets distincts :

1. Budget principal
2. Budget annexe des caveaux

II - BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL

1 La section de fonctionnement

a) Priorités du budget

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Les dépenses du personnel communal qui représentent 41,63 % du budget principal de fonctionnement,
- L'entretien et la consommation des bâtiments communaux et de la voirie qui représentent 11,82 %,
- Les achats de matières premières et de fournitures qui représentent 12,14 %, les prestations de services effectuées,
- Les subventions versées aux associations et CCAS qui représentent 2,14 %,
- Les intérêts des emprunts à payer, soit 1,79 %.

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2022 représentent 1 821 285,86 euros, intégrant 202 106,86 € d'excédent de fonctionnement reporté de l'année précédente.

Les recettes de fonctionnement des communes ont globalement beaucoup baissé du fait d'aides de l'État en constante diminution, équivalent pour la commune de Marin à 103 363 euros de recettes en moins perçues au titre de la DGF depuis l'année 2014.

Il existe deux principaux types de recettes de fonctionnement pour la commune :

- Les impôts locaux (soit 880 495 euros en 2021 et 923 000 euros de prévision pour 2022)
- Les dotations versées par l'État

b) Les principales ressources et charges de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 Dépenses courantes	503 979,86 €	70 Recettes des services	7 970 €
012 Dépenses de personnel	758 200 €	73 Impôts et taxes	1 200 314 €
65 Autres dépenses de gestion courante	227 881 €	74 Dotations et participations	363 645 €
66 Dépenses financières	32 700 €	75 Autres recettes de gestion courante	32 450 €
67-68 Dépenses exceptionnelles	4 000 €	77 Recettes exceptionnelles	3 000 €
014 Fiscalité reversée	99 500 €	76 Recettes financières	
022 Dépenses imprévues		013 Autres recettes	11 800 €
Total dépenses réelles	1 626 260,86 €	Total recettes réelles	1 616 179 €
042 Charges (écritures d'ordre entre sections)	13 025 €	Excédent brut reporté	202 106,86 €
023 Virement à la section d'investissement	182 000 €	040 Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	1 821 285,86 €	Total général	1 821 285,86 €

c) La fiscalité

Au vu de la notification des bases prévisionnelles par la DDFIP, les taux des impôts locaux 2022 ont été reconduits à l'identique :

- Taxe foncière sur le bâti : 27,38 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 39,72 %

Le financement complémentaire est pris en charge par l'État, permettant une compensation intégrale de la suppression de la taxe d'habitation (TH). Ce coefficient correcteur s'élève 1,456 soit un versement attendu de 276 674 €.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 923 000 €

d) Les dotations de l'État.

Les dotations attendues de l'État sont estimées à 240 000 euros soit une baisse prévisionnelle de 4744 euros par rapport à l'an passé.

2. La section d'investissement

a) Priorités du budget

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la commune regroupe :

– en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

– en recettes : l'excédent d'investissement constaté à la clôture de l'exercice précédent
Deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

– Les restes à réalisés constatés au 31/12 de l'exercice précédent, tant en dépenses qu'en recettes, sont également intégré au budget de l'exercice.

b) Les principales ressources et charges de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
001 Solde d'investissement reporté	0 €	001 Solde d'investissement reporté	47 804,11 €
16 Remboursement d'emprunts	189 732 €	021 Virement de la section de fonctionnement	182 000 €
20 Frais études	24 000 €	10222 FCTVA	44 500 €
21 Acquisitions	422 365 €	1068 Mise en réserves	250 000 €
2313 Travaux de bâtiments	67 391 €	024 Cessions d'immobilisations	38 000 €
2315 Travaux de voirie	403 846,22	10226 Taxe aménagement	50 000 €
Autres travaux		13 subventions	14 660 €
10 Autres dépenses	-	16 Emprunt	302 000 €
27 Autres immobilisation financières	105 135 €		
040 Charges (écritures d'ordre entre sections)		040 Produits (écritures d'ordre entre section)	13 025 €
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	73 914 €	041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	73 914 €
Total général	1 015 903,11 €	Total général	1 015 903,11 €

c) Les principaux projets de l'année 2022 et les estimations prévisionnelles sont les suivants :

En matière d'étude de faisabilité et de prospectives

⇒ Frais d'études modification simplifiée du PLU 15 000 €

En matière d'équipements

⇒ Achats de terrain pour l'élargissement du chemin du Stade et la réalisation d'un parking à Marinel 179 156 €
⇒ Matériel informatique mairie et écoles 8 500 €
⇒ Mobilier écoles, mairie et salles 10 950 €
⇒ Divers équipements pour la salle polyvalente, la mairie et les écoles 13 600 €

En matière de sécurisation et de mises aux normes

⇒ Travaux sanitaire et carrelage dans le commerce de Rouchaux 35 000 €
⇒ Travaux de création d'un placard dans les écoles 2 500 €
⇒ Réfection de l'éclairage de l'église 25 000 €
⇒ Extensions de réseaux ERDF 33 830 €
⇒ Enfouissement de réseaux Enedis ch de Sous Moruel 88 000 €
⇒ Sécurisation voirie communale 179 896,11 €
⇒ Sécurisation Marinel et chef lieu 15 000 €
⇒ Sécurisation carrefour Sussinges /RD32 86 000€
⇒ Enfouissement de containers de tri 12 000 €
⇒ Travaux d'éclairage public chemin du Stade 98 914 €

d) Les subventions d'investissements prévues :

⇒ du fonds de concours de la CCPEVA : 14 660 €
⇒ du SYANE travaux éclairage public : 73 914 €

3. Les données synthétiques du budget — Récapitulation

Recettes de fonctionnement

a) Evolution des dotations de l'Etat

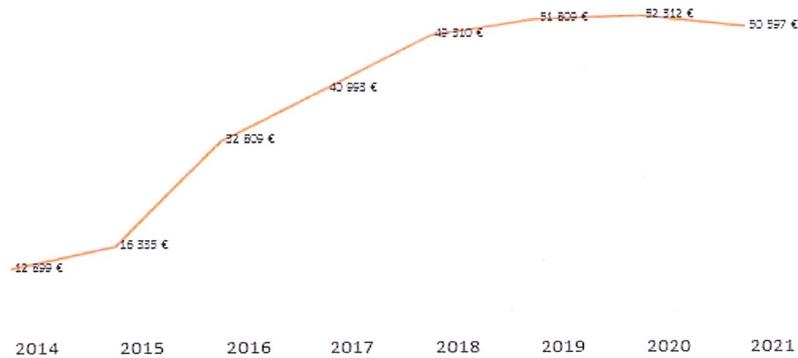
Evolution des dotations perçues et fiscalités reversées

Evolution De la Dotation Globale de Fonctionnement



- Manque à gagner de 103 363 € depuis 2014

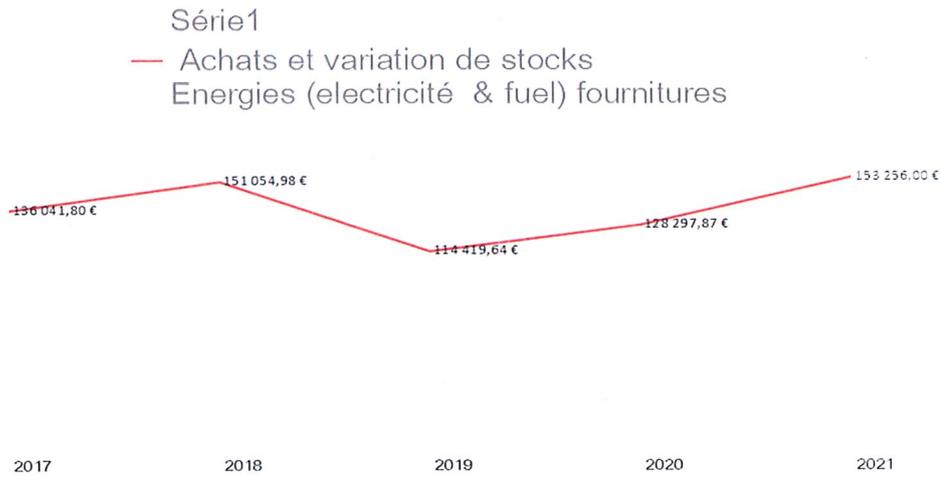
Évolution Fond National de Péréquation des ressources intercommunales et communales



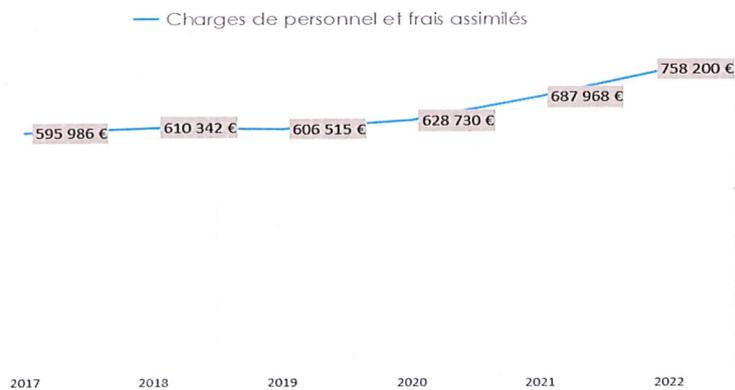
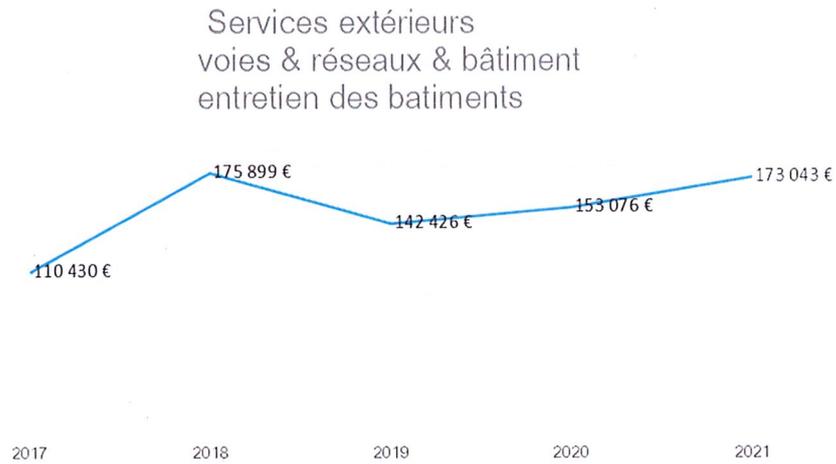
- Contribution nationale de 307 064 € en 8 années d'exercice budgétaire

b) Dépenses de fonctionnement

Evolution 2017-2021



Evolution 2017-2021



Evolution 2017-2021 et prévisionnel 2022

c) Section d'investissement

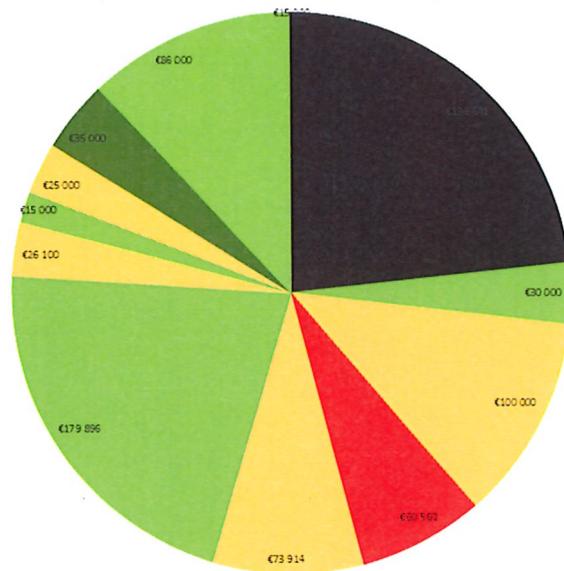
Recettes et dépenses d'investissement :
réparties comme suit :

– dépenses : restes à réaliser 2021 :	172 802 €
nouveaux crédits :	843 101,11 €
TOTAL :	1 015 903,11 €
– Recettes : restes à réaliser 2020 :	-
nouveaux crédits :	1 015 903,11 €
TOTAL :	1 015 903,11 €

Répartition des dépenses d'investissement prévisionnelles



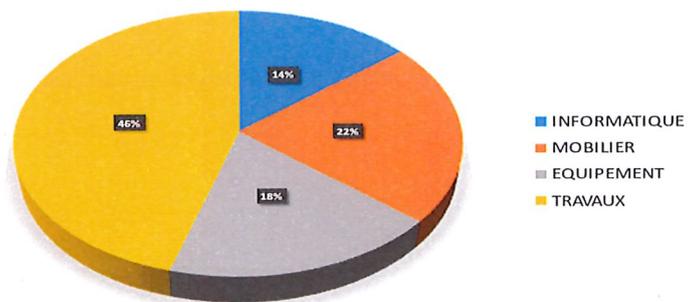
Répartition des dépenses d'investissement prévisionnelles



Répartition des dépenses d'investissement prévisionnelles



Répartition des dépenses d'investissement prévisionnelles



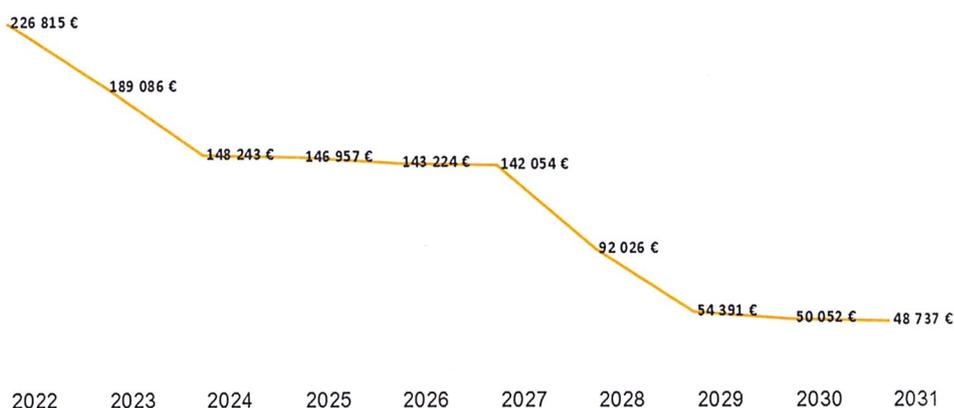
d) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement/population : 1 626 260,86 / 1894 habitants = 858,64 €
Produit des impositions directes/population : 923 000 € /1894 habitants = 487,33 €
Recettes réelles de fonctionnement/population : 1 619 179 € / 1894 habitants = 854,90€

e) Endettement de la collectivité

Encours de la dette / population au 01/01/2022 : 1 275 560,17 /1894 habitants = 673,47 €
Le remboursement du capital des emprunts = 194 202,35 €
Remboursement des intérêts des emprunts = 32 612,71 €
Total Annuités de la dette de l'exercice = 226 815,06 €

Evolution pluriannuelle des emprunts



f) Effectifs de la collectivité et charges de personnel

La Commune emploie 18 agents permanents

Elle a recours ponctuellement à des agents contractuels pour des remplacements temporaires ou des besoins saisonniers

Le montant prévisionnel des charges de personnel et frais assimilés s'élève à 758 200 €

Charges de personnel / dépenses de fonctionnement : 41,63 %

III - BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE CAVEAUX

a) Généralités :

Ce budget annexe retrace les constructions et les ventes de caveaux au cimetière.

Ce budget est soumis à la nomenclature comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux. A ce titre, l'engagement des dépenses est obligatoire et l'assujettissement à la TVA est de droit. Ce budget doit obligatoirement comptabiliser les stocks de caveaux. C'est donc un budget particulièrement technique, puisque les écritures comptables de gestion des stocks émanent sur les deux sections.

Au 01/01/2022, il reste 20 caveaux en stock

b) Vue d'ensemble du budget primitif

Dépenses fonctionnement		Recettes fonctionnement	
Virement à la section d'investissement	25 633,95	Vente de caveaux	25 633,95
Variation des stocks de produits	25 633,95	Variation des stocks de produits	25 633,95
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	51 267,90	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	51 267,90

Dépenses investissement		Recettes investissement	
Déficit antérieur	25 633,95	Prélèvement section de fonctionnement	25 633,95
Annulation de stock	25 633,95	Constatation du stock final	25 633,95
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	51 267,90	Sous-total RECETTES INVESTISSEMENT	51 267,90

V – MONTANTS CONSOLIDÉS DES DEUX BUDGETS

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	1 821 285,90	1 821 285,90	1 015 903,11	1 015 903,11
Caveaux	51 267,90	51 267,90	51 267,90	51 267,90
TOTAL	1 872 553,76	1 872 553,76	1 067 171,01	1 067 171,01

Fait à Marin le 5 avril 2022

Le Maire,

Pascal CHESSEL,

